

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2011**

L'an deux mille onze, le trois février à 20 h 30 , le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 25 Janvier 2011, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, Mme THIERIOT, M. MERLIAUD, Mme DUGUET, M. BOUCHER, Melle MAUNOURY, Mme JULIEN-RIVE, M. LANGLOIS, M. HUMBERT

Absents : Mme LEBRAUD qui a donné pouvoir à Mme THIERIOT  
Mme ZUKOWSKI qui a donné pouvoir à M. HUMBERT

Melle MAUNOURY est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture du compte rendu précédent.

Les travaux de la nouvelle Mairie étant achevée, elle sera inaugurée le 12 Mars.

On passe à l'ordre du jour.

### ***1. Réduction loyer appartement école***

*Délib.n°1/2011*

M. le Maire fait part des problèmes importants de chauffage et de dysfonctionnement électrique qu'ont subi les locataires de l'appartement de l'école pendant près d'un mois et demi (novembre-décembre 2010), dû au non fonctionnement du chauffage central. Les services techniques communaux ont installés des radiateurs électriques provisoires qui ont entraîné une surconsommation importante et des coupures.

La surconsommation a été estimée à 378 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, souhaite dédommager les locataires en les dégageant de 2 mois de loyer (800 €) et charge M. le Maire d'appliquer cette décision sur les loyers de mars et avril 2011.

### ***2. Future Mairie-Travaux Supplémentaires***

*Délib.n°2/2011*

M. le Maire fait part de la nécessité de prévoir un supplément de travaux concernant la peinture de la future Mairie afin d'en garantir la qualité et la durée par la pose de toile de verre non prévue au départ. Le devis de la SARL GUYONNAUD s'élève à 1 179,98 € HT soit 1 411,26 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ces travaux supplémentaires qui seront budgétisés en investissement (art.2313-P0085).

### ***3. Tarifs eau 2011***

*Délib.n°3/2011*

M. le Maire propose une augmentation modérée des tarifs de vente de l'eau potable. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, dit que les nouveaux tarifs de vente d'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011 seront les suivants :

- Abonnement : 25 €/an
- de 0 à 219 m<sup>3</sup> consommés : 0,80 €/m<sup>3</sup>
- de 220 m<sup>3</sup> à plus : 0,60 €/m<sup>3</sup>
- pour le Camping Lous Suais : 1,35 €/m<sup>3</sup>
- Redevance pour pollution domestique (tarif imposé par l'Agence de l'eau) : 0,192€/m<sup>3</sup>

#### ***4. Hôpital Monts et Barrages - Comité de défense intercommunal***

*Délib.n°4/2011*

Après lecture du courrier émanant du Comité de Défense de l'Hôpital Intercommunal Monts et Barrages il apparaît clairement que l'avenir et le développement de cet établissement sont menacés.

L'Hôpital Intercommunal Monts et Barrages est un service public de proximité au service des administrés des trois cantons du Pays Monts et Barrages voir au-delà.

La situation évoquée dans le courrier du Comité de Défense de l'Hôpital Intercommunal Monts et Barrages risque impacter de façon préjudiciable la qualité des prestations fournies aux usagers du service.

Aussi, les élus du Conseil Municipal de Cheissoux à l'unanimité des membres présents :

- Demandent que soient pris en compte des revendications du Comité de Défense de l'Hôpital Monts et Barrages.
- Demandent que l'ARS mette en œuvre les moyens pour que les établissements de St Léonard et Bujaleuf puissent accueillir les patients dans les meilleures conditions et faire face ainsi au cortège inéluctable des maladies liées au grand âge. Cela s'inscrivant parfaitement dans le plan de la gestion de la dépendance voulu par le gouvernement.
- Demandent que soient maintenues ces deux structures de proximité indispensables au territoire.

#### ***5. Demande de subvention ANACR***

*Délib.n°5/2011*

M. le Maire fait part de la demande de subvention de l'ANACR du canton d'Eymoutiers qui subit des difficultés grandissantes du fait de la baisse continue de ses adhérents.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'allouer une subvention de 50 € à l'ANACR du Canton d'Eymoutiers et s'engage à budgétiser cette dépense sur 2011 (art.6574).

#### ***6 Cotisation Refuge Fourrière Lucien Berdasé***

*Délib.n°6/2011*

M. le Maire fait part du courrier de la SPA de la Haute-Vienne faisant part de ses difficultés financières et de l'obligation d'augmenter les cotisations communales en les passant à 0,41 € par habitant en 2011 et 0,61 € par habitant en 2012.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, prend acte de cette obligation et s'engage à budgétiser cette dépense sur 2011 (soit 0,41 € x 212 habitants : 86,92 € art.6574).

## **7. Tarif de location du tractopelle**

*Délib.n°7/2011*

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le tarif de location du tractopelle communal avec chauffeur n'a pas été réévalué depuis 2004.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide de porter le tarif à 60 € de l'heure avec un maximum de 4 h d'utilisation, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

## **8. Projet de piste forestière**

M. le Maire fait part de la possibilité de créer une piste forestière avec plate forme de retournement à la Texonnière (chemin de l'ancien étang de Leclair). Les propriétaires riverains pourraient céder du terrain pour l'élargissement du chemin et la création de la plate forme de retournement contre la cession d'une partie du chemin rural. Ces travaux pourraient être financés à 70 % par l'Etat et l'Europe et à 10 % par le Conseil Général. Une clause pourrait prévoir l'adhésion des propriétaires à la charte forestière.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la réalisation de cette piste.

**9.** Une commission sera réunie pour réfléchir au nouveau *tarif de vente des copeaux*

**10.** Mme DUGUET fait part de la dangerosité de l'escalier situé à l'arrière de la nouvelle Mairie. Il sera sécurisé.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h .